



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Blocus de Sciences Po Paris par des étudiants de l'extrême gauche pro-Hamas

Question écrite n° 17592

Texte de la question

M. Lionel Tivoli alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences du blocus de Sciences Po Paris et de l'accord passé avec des éléments émanant de la mouvance d'extrême-gauche et islamiste. Vendredi 26 avril 2024, à Paris, au Quartier latin, une poignée d'étudiants de Sciences Po Paris usent de la réputation de la célèbre école, sensée formée des élites, pour engager une action très virulente contre l'Etat d'Israël, seule démocratie du Moyen-Orient, avec près d'un million de francophones et surtout alliée des occidentaux dont les Etats-Unis, l'Allemagne et la France. Des militants pro-hamas masqués et très virulents, qui au passage ont violemment interdit l'accès aux caméras de CNews, ont littéralement pris en otage l'établissement de la rue Saint-Guillaume afin d'importer la guerre Israël-Hamas alors que la France a clairement dénoncé les massacres génocidaires liés au pogrom du 7 octobre 2023. Trois ressortissants français sont toujours otages du mouvement islamiste dans la bande de Gaza : Ohad Yahalomi, Ofer Kalderon et Orión Hernández Radoux et le nombre de morts français et 42 victimes franco-israéliennes ont été dénombrées lors des attaques terroristes du 7 octobre 2023. Renversant les accusations en faisant d'Israël l'agresseur génocidaire, ces militants viennent enfumer l'espace médiatique et veulent que l'école coupe ses partenariats en cours avec les universités israéliennes. Aidés par des « camarades » venus de l'extérieur, ils ont investi les locaux, un amphithéâtre ayant été rebaptisé Gaza, et bloqué les portes de l'établissement avec des poubelles et des sommiers de lit. Les étudiants de confession juive n'osent plus se rendre à leur école préférant travailler en distanciel ce qui démontre l'amalgame ignoble qui est fait entre antisionisme et antisémitisme. Pire encore, alors que sur les campus des Etats-Unis, de l'Allemagne et de l'Italie, les manifestants pro-Hamas ont été délogés manu militari, les ordres d'évacuation n'ont jamais abouti à une expulsion immédiate et les procédures disciplinaires ont été levées, décisions mettant à mal un peu plus l'autorité de l'Etat et contredisant les propos de fermeté tenus par le Premier ministre. Il lui demande si elle compte rendre compte de ces décisions contraires à l'ordre public et si elle envisage de prendre des mesures pour infléchir significativement et durablement la présence de ces éléments pro-Hamas et anti-démocratiques d'autant plus que les fonds publics n'ont pas vocation à financer des écoles qui font l'apologie du terrorisme islamo-gauchiste, de l'antisionisme et de l'antisémitisme.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17592

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3553

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)